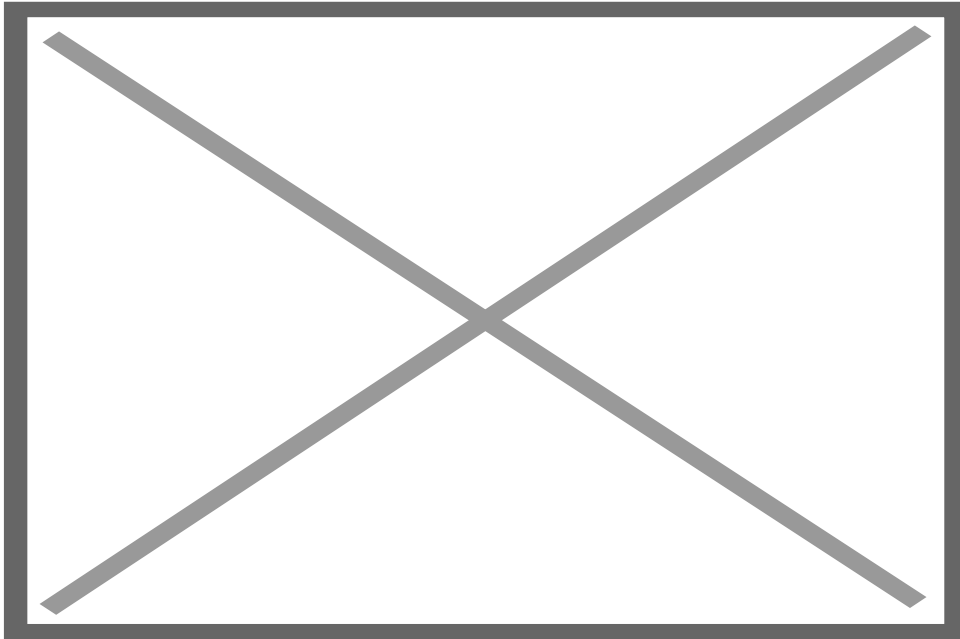


Une cour Ã©tats-unienne rejette une plainte contre le boycott acadÃ©mique dâ??IsraÃ©l

Description

Ali Abunimah â?? 5 fÃ©vrier 2019



Des militants dÃ©clarent que les institutions acadÃ©miques israÃ©liennes sont complices des violations systÃ©matiques des droits des Palestiniens par IsraÃ©l. Najeh Hashlamoun APA images

Lundi, un juge fÃ©dÃ©ral Ã Washington DC a rejetÃ© une plainte dÃ©posÃ©e contre lâ??ASA, lâ??American Studies Association (Association des Ã©tudes amÃ©ricaines), pour sa dÃ©cision de soutenir le boycott des institutions acadÃ©miques israÃ©liennes.

Cette dÃ©cision est un rude coup portÃ© aux groupes de lobby israÃ©liens qui tentent dâ??utiliser les cours de justice pour harceler, intimider et faire taire les dÃ©fenseurs des droits des Palestiniens dans les universitÃ©s Ã©tats-uniennes â?? une tactique connue sous le nom de Â« lawfare Â» [combinaison de Â« law Â» (loi) et Â« warfare Â» (mener une guerre) ndlt].

En avril 2016, plusieurs membres ou anciens membres de lâ??ASA ont portÃ© plainte contre le groupe qui avait Ã©mis en 2013 une rÃ©solution de soutien au boycott acadÃ©mique.

Dans son jugement de 20 pages, le juge de district Ã©tats-unien Rudolph Contreras a Ã©crit que les demandeurs nâ??Ã©taient pas habilitÃ©s Ã soumettre une demande de dommages-intÃ©rÃ©ts au nom de lâ??ASA, et que leurs demandes individuelles de dommages-intÃ©rÃ©ts Ã©taient bien loin dâ??atteindre le minimum de 75 000 USD requis pour dÃ©poser une telle demande devant une cour fÃ©dÃ©rale.

Au maximum, les demandeurs individuels pouvaient demander des dommages-intérêts de quelques centaines de dollars pour couvrir les frais d'adhésion qui, selon eux, avaient été détournés, mais ils devraient entreprendre une autre procédure pour ces demandes, a estimé le juge.

« En bref, la cour a dit sans ambiguïté que les plaignants attaquant l'ASA mentaient quand ils affirmaient avoir subi d'importants préjudices économiques et de réputation. » a déclaré Á The Electronic Intifada Radhika Sainath, avocate du groupe pour les droits humains Palestine Legal. « Mais, comme l'a expliqué la cour, les plaignants n'ont pu expliquer nulle part dans leur plainte ce qu'ils avaient été ces préjudices. Leur plainte était clairement irrecevable. »

« Des procédures d'espionnage »

« Je suis très heureuse que cette plainte sans fondement ait été rejetée. Elle n'avait pas d'autre but que de persécuter ceux qui osent critiquer les politiques israéliennes et cherchent à faire cesser l'occupation par des moyens pacifistes, » a déclaré Á The Electronic Intifada Steven Salaita, l'un des avocats.

« Notre victoire illustre encore une fois qu'il est important de rester fermes devant les tentatives pour faire taire ceux qui sont d'avoués la cause de la justice. »

En 2014, S. Salaita a été licencié de l'Université d'Illinois à Urbana-Champaign pour avoir critiqué sur les médias sociaux l'attaque d'Israël contre Gaza cette année-là. Il a poursuivi l'université pour rupture de contrat, soutenant que les administrateurs avaient agi sous la pression de donateurs pro-israéliens, avant de trouver un accord.

Puis S. Salaita s'est trouvé visé par l'action en justice engagée contre l'Association des études américaines.

Avec S. Salaita, les autres personnes accusées individuellement étaient les universitaires et défenseurs des droits des Palestiniens [Lisa Duggan](#), [Curtis Marez](#), Avery Gordon, Neferti Tadiar, [Sunaina Maira](#), Chandan Reddy, Jasbir Puar, J. Kehaulani Kauanui et John Stephens.

« Ces plaintes d'espionnage soumises pour faire taire les défenseurs des droits des Palestiniens ne sont pas seulement des checks, elles font grandir le mouvement en montrant encore plus clairement qui est du mauvais côté de l'histoire, qui est l'agresseur, qui n'est pas raisonnable, et qui veut empêcher le débat », a déclaré Á The Electronic Intifada la directrice juridique adjointe du Centre pour les droits constitutionnels, Maria LaHood.

M. LaHood, qui représentait S. Salaita dans la plainte contre l'ASA, a ajouté : « la liberté, la justice et l'égalité se sont toujours trouvées du bon côté de l'histoire ».

La plainte prétendait qu'une « cabale de leaders de USACBI » avait sournoisement pris le pouvoir au sein de l'ASA et abusé de sa position au sein du comité exécutif et du conseil national pour imposer en douce la résolution sur le boycott aux membres de l'association, non-informés et, ce faisant, détourner l'argent de l'ASA.

Membre du mouvement de solidarité, USACBI, US Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel (Campagne états-unienne pour le boycott académique et culturel d'Israël), soutient que les institutions académiques israéliennes devraient être boycottées parce qu'elles sont complices des violations

systématiques des droits des Palestiniens par Israël.

Pilotés par le lobby israélien

Les forces présentes derrière la poursuite judiciaire étaient celles du Centre Louis D. Brandeis, une organisation de plaidoyer pour Israël qui travaille depuis des années à disqualifier le militantisme en solidarité avec la Palestine en l'accusant d'antisémitisme et qui cherche à le faire disparaître par des plaintes pénales frivoles et des accusations fausses de violations des droits civiques.

Jusqu'à février de l'année dernière, le président du Centre Brandeis, Kenneth Marcus, défendait les plaignants.

En juin dernier, le Sénat a confirmé K. Marcus au poste de principal défenseur des droits civiques de l'administration Trump au Département de l'Éducation, une position qui pourrait lui permettre de continuer sa campagne de répression des défenseurs des droits des Palestiniens depuis l'intérieur du gouvernement fédéral.

La plainte contre l'ASA avait précédemment subi un revers majeur.

En mars 2017, la cour avait rejeté l'accusation principale des plaignants, soit que l'ASA avait agi en violation de sa charte en soutenant le boycott.

« La résolution pour le boycott visait la fois à encourager la liberté académique des Palestiniens et à renforcer les relations entre institutions américaines et palestiniennes », avait écrit le juge Contreras à ce moment. « Ainsi, elle n'allait pas à l'encontre des buts spécifiques de l'ASA. »

Mais Contreras avait autorisé la poursuite d'autres demandes avant de finalement rejeter l'ensemble de la plainte.

« Les sionistes ne veulent pas voir en face à quel point les crimes d'Israël ravulsent les gens, alors ils imaginent que tous les groupes qui se dressent au nom de la justice ont forcément été trompés et manipulés pour le faire », a déclaré Mark Kleiman, l'avocat de J. Kehualani Kaunui et Jasbir Puar, The Electronic Intifada.

« Cet aveuglement émane en partie de leur propre tendance à s'appuyer sur la tromperie, la corruption et les subterfuges pour ralentir ce qui devient rapidement un mouvement de masse », a ajouté M. Kleimann.

« Dans le cadre de cette plainte, ils ont simplement fabriqué des accusations, puis prétendu qu'ils avaient subi un préjudice du fait de ce qu'ils imaginaient que des gens avaient fait. »

Traduction : MUV pour l'Agence France Palestine

Source : [The Electronic Intifada](#)

date créée
2019/02/07